



PROCES VERBAL SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FEVRIER 2018

Présents : Jacques BARTHES, Eloïse ZAFRA, Eliane FOURCADE, Guy POUS, Marie BORRUSO, Raynald VILLAIN, Raymond CALVET, Laurence ROUSSELIN,

Absents : Arnaud BISSIERE, Jean-Michel CASES,

Procurations : Nathaniel PACHET à Marie BORRUSO

Secrétaire de séance : Eliane FOURCADE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Conseil Municipal du 09 janvier 2018

- Remplacement de vannes vétustes - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental
- **Questions diverses**

Approbation du Conseil Municipal du 09 janvier 2018 : à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les affaires suivantes :

- Contrat de maintenance horloge mécanique et clocher de l'Eglise

Remplacement de vannes vétustes - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des PO

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de remplacer certaines vannes de secteur sur le réseau d'eau potable. En effet, du fait de leur vétusté, certaines d'entre elles ne sont plus manipulables. Le coût de ces travaux s'élèverait à la somme de 9 612.92 € HT, soit 11 497.11 € TTC.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- 1) **de demander** au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,
- 2) **de donner** mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations

3) **de prendre** acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

La durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans

- 4) **de donner** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Contrat de maintenance horloge mécanique et clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le mécanisme du clocher et de l'horloge de l'Eglise sont assez anciens et tombent régulièrement en panne.

Il informe que depuis plusieurs années, la commune fait appel au coup par coup à des entreprises pour effectuer les travaux de réparations nécessaires au bon fonctionnement du clocher et de l'horloge.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'établir un contrat de maintenance avec une entreprise pour effectuer les travaux d'entretien du clocher et de l'horloge de l'Eglise.

Il présente à cet effet la proposition de l'entreprise TEROL, sise à Mas de la Crémade, 66600 Rivesaltes :

- 225.00 € HT annuelle

Les tarifs seront révisés chaque année sur la base de la variation moyenne de l'Insee ICC.

Monsieur le Maire précise que la durée de ce contrat est d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de conclure un contrat de maintenance pour l'entretien du clocher et de l'horloge de l'Eglise tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance et toutes pièces afférentes à cette affaire,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux dans l'ancienne cave coopérative sont terminés et que les travaux concernant la réhabilitation du gîte vont reprendre.

Un devis a été demandé à l'entreprise Pelissier pour la réfection du grillage du cimetière.

Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Paysages Synthèse pour la création d'une aire de jeux (city).

Monsieur le Maire informe que le règlement de la déchetterie a été mis à jour.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

A Lesquerde,
Le 05 février 2018.

Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES